

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par

M. Pont

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et cinquième »

les mots :

« à septième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.